

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

LA MANCHE, 1^{ER} DÉPARTEMENT NORMAND À SCELLER UN PACTE D'ENGAGEMENTS VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE À L'HORIZON 2030

Les transitions climatique, écologique et numérique que vit notre société réinterrogent les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures de mobilité. Elles conduisent les acteurs à s'engager ensemble autour d'objectifs de travail communs et partagés.

C'est dans ce contexte qu'un pacte d'engagement à l'horizon 2030, conclu au niveau national, a été signé au niveau local entre la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie, l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction de Normandie, Routes de France Normandie, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, l'association Materrio Normandie, et le Département en tant que gestionnaire de réseau.

« Ce pacte d'engagement est une véritable feuille de route : il doit permettre de porter une vision commune d'un avenir plus durable des infrastructures de mobilité, et d'apporter des réponses concrètes et soutenables, pour nous gestionnaires du réseau routier », s'est exprimé Jean Morin, président du Département de la Manche.

DES ENJEUX FORTS POUR LA MANCHE

Le département de la Manche est maître d'ouvrage du réseau de voirie départementale le plus important de France (près de 8000km de routes et de voies vertes). Cependant, dans la Manche comme ailleurs, la route est un objet ambivalent auprès de l'opinion : elle est indispensable à la vie quotidienne de dizaines de milliers de personnes sur le territoire (7 déplacements sur 10 sont réalisés en voiture) mais elle est également critiquée pour être à la source d'effets négatifs sur l'environnement, notamment via la circulation automobile. La route n'apparaît donc pas comme « durable » aux yeux d'un certain nombre de manchoises et manchois, au regard des attentes sociétales et citoyennes actuelles, pour autant elle reste incontournable.

Parallèlement, le Département de la Manche doit mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière de déplacements et articuler son action avec celles des autres collectivités locales et la région Normandie pour assurer une action publique efficiente en matière de déplacements sur le territoire du département.

Une grande concertation citoyenne a pu être menée sous l'égide du Département fin 2022 – début 2023. Elle a pu montrer l'attachement de la population à ce réseau de voiries, mais aussi les attentes fortes des populations sur l'entretien de ce réseau qui doit être prioritaire sur des politiques visant à l'étendre, pour qu'il puisse rester utile au plus grand nombre.

UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

L'objectif des acteurs est d'intégrer toujours plus, en fonction de l'évolution des connaissances et des technologies, les enjeux de transition écologique, sociale, et solidaire dans leurs activités, depuis les études, la conception, la réalisation jusqu'à l'entretien et l'exploitation des infrastructures. Ils partagent la même volonté de consommer et de produire de façon durable, d'économiser les énergies pour lutter contre le réchauffement climatique, de préserver la biodiversité et la ressource en eau, de prévenir et de gérer les impacts sur l'environnement et la santé, de travailler en partenariat sur l'optimisation des solutions techniques garantes du long terme et innovantes, et d'utiliser tous les outils offrant des perspectives d'avenir dans la construction, la gestion et l'usage des infrastructures.

La direction des infrastructures et de l'entretien routier porte la politique en matière d'entretien des voiries. Elle est organisée en 5 agences techniques départementales, qui pilotent 31 centres d'entretien routier, au plus du territoire et des citoyens manchois.

Fruit d'une **démarche volontaire**, des engagements sont pris pour :

- **Développer une infrastructure bas carbone ;**
- **Intégrer les infrastructures à leur environnement ;**
- **Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité ;**
- **Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens ;**
- **Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs ;**
- **Favoriser l'insertion des personnes en difficulté via les clauses sociales.**

Pour le Département, il s'agit de prendre en compte l'environnement et la biodiversité dans l'ensemble des projets réalisés sous la maîtrise d'ouvrage, dans le respect de la réglementation en vigueur, et dans la mesure du possible d'améliorer l'insertion environnementale du réseau existant.

SUIVI DU PACTE

Un comité paritaire de suivi du pacte est mis en place. Il se réunit une fois par an et regroupe l'ensemble des signataires. Ses missions :

- suivi de l'application du pacte ;
- retour d'expérience ;
- veille technique et prospective ;
- évolution du pacte ;
- liaison avec le comité de suivi du pacte national.